

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 NOVEMBRE 2022 à 19h00

Date de la convocation : 21/11/2022

Le vingt-cinq novembre deux mil vingt-deux à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Robert, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Présents : M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, M Laurent FAUCHER, Mme Laetitia MAURI, M Olivier DESMAISON, Mme Stéphanie COLAS, M Christophe MESMIN, Mme Sylvie FOUQUET.

A été nommé secrétaire : Mme Laetitia MAURI

Quorum : 6

Ordre du jour de la séance :

Création d'emploi d'un agent recenseur

Renouvellement de la convention relative aux services communs ADS (Autorisations du Droit des Sols)

Décisions modificatives Budget Primitif 2022

Points Divers

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2022 est approuvé.

2022/37 Recrutement d'un agent recenseur

Votants : 11

M Claude ACHARD : Pour

M Jean-Pierre LUÇON : Pour

Mme Sylvie HAMPIKIAN : Pour

Mme Lily MOLENKAMP : Pour

Mme Josy ACHARD : Pour

M Laurent FAUCHER : Pour

Mme Laetitia MAURI : Pour

M Olivier DESMAISON : Pour

Mme Stéphanie COLAS : Pour

M Christophe MESMIN : Pour

Mme Sylvie FOUQUET : Pour

Les opérations du recensement de la population pour la commune de Saint-Robert auront lieu du 19 janvier au 18 février 2023 et leur organisation relève de la responsabilité du maire.

Une dotation forfaitaire de recensement d'un montant de 671 euros sera accordée à la collectivité en 2023 et peut être utilisée pour rémunérer l'agent recenseur affecté au recensement des logements et habitants. L'agent recenseur devra être disponible du 03 janvier au 25 février 2023.

La mission de l'agent recenseur comprend une phase préparatoire (formations et tournée de reconnaissance), une phase de collecte du 19 janvier au 18 février 2023 et une phase de clôture.

M le maire propose de procéder au recrutement d'un agent recenseur selon les modalités suivantes :

- création d'un emploi temporaire d'agent recenseur vacataire ;
- rémunération nette de 1 euro par logement et 1.40 euros par habitant ;
- indemnité formation : 36 euros ;
- Indemnité carburant : 50 euros ;
- Prime en cas d'achèvement complet de l'enquête : 100 euros ;
- Priorité donné aux habitants de la commune.

Ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui seront à la charge de la commune.

M le maire informe par ailleurs que les crédits correspondants à ce recrutement seront prévus au budget 2023.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

Décide la création d'un emploi temporaire d'agent recenseur vacataire pour la période allant du 03 janvier au 25 février 2023 ;

Autorise M le maire à recruter un vacataire dans les conditions énoncées ci-dessus.

2022/38 renouvellement de la convention relative aux services communs ADS créés au 1^{er} janvier 2015 entre la communauté d'agglomération du Bassin de Brive et les communes

Votants : 11

M Claude ACHARD : Pour
M Jean-Pierre LUÇON : Pour
Mme Sylvie HAMPIKIAN : Pour
Mme Lily MOLENKAMP : Pour
Mme Josy ACHARD : Pour
M Laurent FAUCHER : Pour

Mme Laetitia MAURI : Pour
M Olivier DESMAISON : Pour
Mme Stéphanie COLAS : Pour
M Christophe MESMIN : Pour
Mme Sylvie FOUQUET : Pour

Depuis 2015, la communauté d'Agglomération du Bassin de Brive et la ville de Brive ont engagé une politique de mutualisation et de rationalisation de leurs services administratifs.

Cette démarche a été conduite dans le cadre de l'élaboration du schéma de mutualisation de services qui a été adopté en juin 2015. Ainsi par délibération du 15 décembre 2014 et du 29 juin 2015 il a été constitué entre la ville et l'Agglo des services communs dont celui de l'application du droit des sols (ADS).

Le service commun ADS assure aujourd'hui pour 45 communes de l'Agglo l'instruction des autorisations du droit des sols. Les conventions formalisant la création de ce service sont arrivées à échéance. Les conventions ont été retravaillées avec les communes pour intégrer les nouveaux fonctionnements liés aux dossiers dématérialisés (possibilité offerte au public depuis la création de la plateforme en mars 2022).

Considérant qu'il est préférable de mutualiser les compétences sur ce sujet, et afin de faire des économies d'échelle, il convient de renouveler la convention à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

D'approuver le renouvellement de la convention modifiée entre la commune et la communauté d'agglomération du bassin de Brive ;

D'autoriser le Maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

2022/39 décision modificative n°1 BP 2022

Votants : 11

M Claude ACHARD : Pour
M Jean-Pierre LUÇON : Pour
Mme Sylvie HAMPIKIAN : Pour
Mme Lily MOLENKAMP : Pour
Mme Josy ACHARD : Pour
M Laurent FAUCHER : Pour

Mme Laetitia MAURI : Pour
M Olivier DESMAISON : Pour
Mme Stéphanie COLAS : Pour
M Christophe MESMIN : Pour
Mme Sylvie FOUQUET : Pour

M le maire propose au Conseil municipal de procéder aux virements de crédits mentionnés ci-dessous en raison d'une modulation du budget en vue de cette fin d'année et d'une insuffisance budgétaire.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Bâtiments publics	615221		414,05			
Versements à des organismes de for				6184		900,00
Autre personnel extérieur	6218		1 100,00			
Fêtes et cérémonies	6232		1 482,95			
Personnel non titulaire				6413		1 100,00
Médecine du travail, pharmacie				6475		400,00
Intérêts réglés à l'échéance				66111		270,00
Autres				6688		75,00
Titres annulés (sur exercices antérieu				673		252,00
Fonctionnement dépenses			2 997,00			2 997,00
		Solde	0,00			

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Approuve la Décision Modificative ci-dessus

Points divers

RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Afin d'être en conformité avec le RGPD un contrat de mission de délégué à la protection des données a été conclu avec la SAS GAIA.

Le coût de revient pour cette année est de 360 euros HT. Le suivi annuel sera de 225 euros HT.

Evénements

Samedi 3 décembre : En raison d'une réception, la rue Jacques Ranoux, une partie de la place de la Prévôté et la place Siméon Bourzat seront fermées à la circulation le samedi 3 décembre 2022, de 15h à 21h.

L'association de jumelage et Bel Air Amitiés organisent un événement « esprit de Noël » de 10h à 14h.

Lundi 5 décembre : Foire aux veaux

Sécurisation du bas de jardin public

M le maire informe le Conseil municipal que suite au commencement des travaux du mur du bas de jardin public, il a été constaté un problème concernant la solidité dudit mur. Ce fait remet en cause les travaux initialement engagés et il sera nécessaire de prévoir des travaux de consolidation du mur.

Un nouveau devis sera adressé à la commune suite à une expertise du mur. Ces travaux seront traités en priorité en 2023.

Aménagement au cimetière

La question de l'aménagement d'un jardin du souvenir est évoquée suite à une demande émise auprès de la commune.

Cet aménagement n'est pas obligatoire mais constituerait un aménagement supplémentaire pour le cimetière de la commune.

Nettoyage salle Saint-Libéral

Suite à des recherches réalisées pour retrouver une entreprise de nettoyage, la société Vidimus interviendra ponctuellement à la demande de la mairie pour nettoyer la salle Saint-Libéral (le coût est de 105 euros HT hormis le nettoyage de la cuisine ; 155 euros HT cuisine comprise).

La machine à laver le sol a été réparée par M Jean Claude COURNIL, le Conseil municipal lui adresse ses remerciements.

Repas des aînés

Le repas des aînés se tiendra le samedi 10 décembre à la salle Saint-Libéral.

L'atelier gourmand, traiteur, assurera la prestation.

Menu unitaire à 35 euros.

Fleurissement du village

Sylvie HAMPIKIAN énonce des idées pour le projet de fleurissement de la place : plantes vivaces sous les platanes, orangers du Mexique en fond de mur en face de la boucherie. Plantation de sauge, lavande, plantes méditerranéennes....

Bulletin municipal 2022

Démarrage du bulletin municipal 2022 (textes à préparer, rubriques, thème). Une réunion de travail sera organisée en décembre.

Gestion des déchets

Un point a été fait vis-à-vis de la tarification concernant les ordures ménagères. Des actions sont en cours pour optimiser la gestion des déchets (poubelles de la SICA, cimetière, stade, gestion du badge).

Haie au stade

M Laurent FAUCHER réitère des questionnements concernant le problème que pose la haie au niveau du stade de la commune.